

**Conclusions de la deuxième Conférence audiovisuelle du Partenariat
euro-méditerranéen,
“ Un cadre pour le dialogue des images ”.
Rabat, 14.15.16 septembre 2000**

16 septembre 2000

I. Introduction

La deuxième conférence audiovisuelle du Partenariat euro-méditerranéen, intitulée “ Un cadre pour le dialogue des images ”, dont le principe avait été approuvé par décision du Comité Euromed du 13 avril, s’est tenue à Rabat du 14 au 16 septembre 2000, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Organisée, à l’initiative de la Commission européenne, par Eureka Audiovisuel, en partenariat avec le ministère marocain de la Communication, avec le soutien du ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, sous l’égide de la Présidence française de l’Union européenne, cette conférence a réuni les Partenaires méditerranéens et les Etats membres de l’Union européenne.

Cette rencontre a fait suite à la conférence intergouvernementale sur la coopération audiovisuelle euro-méditerranéenne qui avait eu lieu à Thessalonique le 15 novembre 1997 à l’initiative de l’Italie et de la Grèce. La Commission européenne avait, en réponse aux attentes et suggestions exprimées par les participants, proposé un cadre de coopération, le Programme Euromed Audiovisuel.

La conférence de Rabat avait pour objectif d’approfondir les aspects opérationnels de cette coopération, dans la perspective notamment de la deuxième phase du Programme Euromed Audiovisuel.

Elle avait également pour mandat d’aborder des questions d’organisation et de structures, conformément aux conclusions de la seconde conférence des Ministres de la Culture et des Affaires culturelles du Partenariat euro-méditerranéen (Rhodes, les 25 et 26 septembre 1998) qui invitaient la Commission à “ *encourager les échanges réguliers d’informations ainsi que la coopération au sujet des questions de réglementation et d’auto réglementation dans le secteur de l’audiovisuel* ”.

La Conférence de Rabat a réuni plus de deux cent cinquante responsables politiques, institutionnels et professionnels du secteur audiovisuel émanant des 27 Partenaires euro-méditerranéens, qui ont débattu de *trois questions* :

- ❶ Quelle organisation réglementaire et structurelle pour accompagner un marché audiovisuel en pleine expansion ?
- ❷ L’allocation des ressources au secteur audiovisuel : comment maximiser les financements publics et privés ?
- ❸ La mutation numérique des médias : un risque de nouveaux décalages ou une opportunité pour l’interpénétration des industries et des images ?

Les travaux menés en parallèle dans les trois ateliers avaient pour *objectifs* :

- 1) d'identifier des pratiques de référence et des expériences pour favoriser des échanges d'expertise et de savoir-faire, tant au niveau institutionnel que professionnel.
- 2) d'établir des passerelles et des liens entre les réseaux d'experts et d'opérateurs des 27 pays afin de promouvoir le lancement de nouveaux partenariats reposant sur une communauté de vues et d'intérêts, au-delà des affinités traditionnelles, culturelles et géographiques, et sur le principe d'une participation égalitaire.
- 3) de sensibiliser les participants aux enjeux de ces nouvelles formes de coopération, à la lumière notamment des six premiers projets lancés dans le cadre du Programme Euromed Audiovisuel et de dégager des orientations dans la perspective du lancement de la 2^{ème} phase de ce programme.

De l'avis des participants, les objectifs assignés à cette conférence ont été très largement atteints, comme le reflètent les conclusions des travaux résumées ci-dessous.

II. Synthèse des travaux de la conférence de Rabat.

Les trois ateliers ont permis de dégager des orientations et des propositions pour l'approfondissement et le développement de la coopération audiovisuelle du Partenariat Euromed.

Les principales conclusions sont les suivantes :

1. Les participants reconnaissent que l'émergence d'un espace euro-méditerranéen de l'audiovisuel, dynamisée par le processus de Barcelone, offre à l'ensemble des 27 Partenaires euro-méditerranéens des opportunités inédites.

La mise en valeur de cet espace aura des retombées non seulement culturelles mais également économiques et politiques. Pour autant, son développement ne peut reposer sur la seule volonté politique mais doit aussi se concrétiser par un ensemble d'initiatives publiques et privées concertées.

Les participants sont d'avis que les politiques audiovisuelles européennes peuvent offrir une base de réflexion utile pour le développement de ce Partenariat.

2. Les participants appellent de leurs vœux la poursuite, le développement et le renforcement, y compris en terme budgétaire, du Programme Euromed Audiovisuel tant ils sont conscients que le secteur audiovisuel peut et doit bénéficier des économies d'échelle induites par les mesures d'incitation et d'encouragement aux activités de production, de distribution et de promotion des œuvres au niveau euro-méditerranéen.
3. Les participants appellent les 27 partenaires euro-méditerranéens à se mobiliser solidairement pour la défense rigoureuse de la diversité culturelle dans le cadre des négociations de l'OMC.
4. Les participants reconnaissent néanmoins que certaines pré-conditions doivent être satisfaites pour assurer au secteur audiovisuel des financements durables et efficaces, tant au niveau national que transnational :
 - le secteur a besoin d'un encadrement législatif et/ou réglementaire, dans le double but d'assurer la défense de l'intérêt général et de faire face aux insuffisances et aux déséquilibres du marché, dans le souci de préserver la diversité culturelle;

- les Partenaires euro-méditerranéens soulignent la nécessité de trouver un équilibre et une cohérence entre mesures de protection, mesures d'encouragement, mesures d'incitation et mesures de promotion;
- ils sont d'avis que, pour attirer les investisseurs nationaux ou étrangers, des incitations fiscales en amont ou en aval de la production, autorisées par les ministères des finances, pourraient contrecarrer la faiblesse intrinsèque du secteur, composé essentiellement de PME-PMI à faibles capitaux propres;
- ils sont conscients que si la rentabilité des investissements est lente, la durée d'exploitation de l'œuvre est longue, ce qui justifie l'encouragement aux activités de distribution et de promotion, à côté du soutien plus traditionnel à la production. La voie tracée par les pays de l'Union est à cet égard intéressante;
- tous sont d'accord pour souligner enfin que l'efficacité du cadre législatif et réglementaire à mettre en place dépend d'une coordination étroite entre les ministères de la Culture et/ou de la Communication ; des Finances ; des Affaires Etrangères, etc. Ce cadre est également rendu efficace par l'existence de fonds de soutien, ainsi que par la mise en place d'instances de régulation et de contrôle spécifiques au secteur. Il requiert aussi le consensus de l'ensemble des protagonistes institutionnels et professionnels, au nom de l'intérêt commun, à moyen et long terme.

2. Partageant le souci que le Partenariat euro-méditerranéen repose sur un cadre réglementaire et financier national stable et transparent, les participants ont exploré plusieurs pistes pour l'approfondissement et le développement de la coopération, soutenue notamment par le Programme Euromed Audiovisuel.

A cet égard, ils ont identifié les domaines qui à leurs yeux, revêtent une importance prioritaire, en tenant compte des expériences déjà lancées dans le cadre de la première phase du Programme Euromed audiovisuel :

a) Formation

Ce secteur a été reconnu comme fondamental par les trois ateliers. L'arrêt du Programme Med-Media qui était consacré, en grande partie, à des activités de formation, a été préjudiciable à la dynamique engagée et a laissé en jachère un certain nombre d'initiatives qui correspondaient aux besoins des professionnels. Le Programme Euromed Audiovisuel a certes intégré une dimension formation dans les projets sélectionnés, mais tous les besoins identifiés n'ont pu être pris en compte, eu égard à la spécificité et au nombre limité des champs couverts par les six premiers projets déjà retenus.

Les participants souhaitent que ce secteur puisse être développé suivant les axes ci-dessous :

- 1) L'organisation de discussions entre responsables institutionnels et professionnels visant à la concertation, à l'échange d'expériences et à la promotion d'une approche comparative des instruments mis en place.
Ces échanges permettront en outre de tisser un réseau de coopération et de partenariat au bénéfice de l'ensemble des professionnels.
- 2) La mise en place de modules de formation s'inspirant notamment des acquis du Programme MEDIA de l'Union européenne.

- 3) L'expérience et les réseaux de formation développés par l'Union européenne pourraient être exploités. Il conviendrait de soutenir également les centres de formation initiale et professionnelle existants chez les Partenaires méditerranéens. Ces centres pourraient être encouragés à développer des spécialisations afin de devenir des pôles d'excellence destinés à accueillir les professionnels de la région..
- 4) La mise en place de centres de formation technique chez les Partenaires méditerranéens, spécialisés dans les nouvelles technologies. Ces centres pourraient intégrer, autour de programmes spécifiques, des réseaux d'experts venus de l'ensemble des Partenaires euro-méditerranéens.

b) Développement des projets de production

Ce secteur a été également retenu par les participants comme un domaine d'action prioritaire. Ils souhaitent que le soutien engagé soit amplifié pour pouvoir soutenir plus de projets et de façon plus significative.

Les professionnels réunis à Rabat se félicitent de l'initiative engagée mais s'interrogent sur le bien fondé de lier automatiquement le soutien accordé à des actions de formation qui ne se justifient pas dans tous les cas.

c) Soutien aux co-productions du Partenariat euro-méditerranéen

Les participants, soucieux d'inscrire les actions ponctuelles déjà engagées, dans un cadre structurant et durable, recommandent la création d'un fonds de soutien aux co-productions du Partenariat euro-méditerranéen. Sa mise en œuvre devrait tenir compte de l'évaluation du programme Euromed Audiovisuel.

d) Distribution, Promotion, Exploitation

Les participants se réjouissent des initiatives déjà engagées en faveur de l'exploitation en salles.

Ils reconnaissent que le secteur de la distribution joue un rôle clef dans le développement d'une industrie euro-méditerranéenne des images. Ils appellent de leurs vœux des actions spécifiques visant à encourager la circulation des images entre les pays de l'Union et les Partenaires méditerranéens, et entre les Partenaires méditerranéens eux-mêmes.

Ils estiment pertinent que des soutiens soient mis en place pour inciter les distributeurs à acquérir en amont les droits des films du Partenariat euro-méditerranéen.

Les participants recommandent la mise en place de mesures conduisant à promouvoir la co-production et la diffusion, notamment par les télévisions de service public, de programmes du Partenariat euro-méditerranéen.

Par ailleurs les participants reconnaissent l'importance d'inclure dans cette action les échanges de sujets d'information TV et d'éléments magazines des Partenaires méditerranéens. Enfin ils attirent l'attention sur le besoin d'actions dans le domaine de la radiophonie.

La promotion des œuvres euro-méditerranéennes a été reconnue comme un élément déterminant dans la panoplie des mesures de soutien souhaitées.

Les initiatives de type "pitching", "screening", semaine du cinéma, soutien à la présence des professionnels dans les festivals et sur les marchés sous une ombrelle euro-méditerranéenne, serviraient des objectifs à la fois culturels et commerciaux.

e) **Investissements**

Les participants conviennent de l'importance pour les Partenaires méditerranéens d'adapter progressivement leur appareil de production, de conservation, notamment cinématographique, et de distribution des œuvres ainsi que leur parc d'exploitation aux meilleurs niveaux et normes techniques.

Les actions pourront être élargies à d'autres secteurs non moins importants. Ainsi des projets de modernisation de studios de production et de post production au sein des Partenaires méditerranéens auront sur l'économie du secteur un impact considérable notamment en matière d'emploi. La création de pôles régionaux ou sous-régionaux offrira par ailleurs des capacités de formation in situ.

f) **Réseaux et Partenariats**

Les participants considèrent qu'il est essentiel de développer de nouveaux modes de communication et de circulation de l'information pour permettre une association active de l'ensemble des professionnels du Partenariat tant dans la phase d'identification des projets que dans leur mise en œuvre.

Dans cette perspective, les professionnels souhaitent que des moyens puissent être dégagés pour couvrir le coût de ce travail transnational.

Les associations et réseaux de professionnels pourront ainsi constituer des relais et des plates-formes utiles pour l'éclosion de nouveaux partenariats et projets et la promotion de cette coopération audiovisuelle dans des conditions de transparence et d'ouverture correspondant à l'esprit du Partenariat euro-méditerranéen.

* *
*

III. Suivi des conclusions de la Conférence

Les participants soumettent les conclusions de la conférence de Rabat au Comité Euromed en vue de leur prise en compte à l'occasion de la Conférence de Marseille.

Ils voudraient à cet égard qu'y soit transmis le message suivant : en raison du rôle essentiel qu'il joue dans le dialogue culturel et des opportunités de diffusion et de coopération offertes par la révolution numérique, l'audiovisuel doit se voir confirmer une place privilégiée dans le Partenariat euro-méditerranéen.

Ils souhaitent que la deuxième phase du Programme Euromed Audiovisuel réponde aux besoins urgents identifiés et aux attentes exprimées par l'ensemble des professionnels concernés.

Enfin les participants appellent de leurs vœux la tenue d'une Conférence des ministres compétents pour ce secteur du Partenariat euro-méditerranéen en vue d'arrêter au plus haut niveau une stratégie d'ensemble pour consolider les résultats déjà acquis et jeter les bases du renforcement de cette coopération dans tous les domaines abordés au cours de la Conférence de Rabat.

Rapport sur les travaux de l'atelier n°1 :

Quelle organisation réglementaire et structurelle pour accompagner un marché audiovisuel en pleine expansion ?

Cet atelier a consacré ses travaux à l'**examen des systèmes réglementaires et financiers** destinés à soutenir la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles, ainsi qu'au contexte international dans lequel ces systèmes s'inscrivent notamment au regard des accords commerciaux internationaux.

Plusieurs participants ont d'abord souligné que le Partenariat euro-méditerranéen devait conduire à des réalisations concrètes, améliorer réellement l'accès réciproque des œuvres aux canaux de diffusion, et notamment l'accès des œuvres des pays du sud aux marchés des pays du nord ; ie une meilleure circulation des œuvres dans l'espace géographique commun, assurant une meilleure connaissance et compréhension mutuelle.

Dans cette perspective, il a été reconnu que ces systèmes réglementaires constituent un puissant levier pour encourager la production et la circulation des œuvres.

Cependant l'examen auquel ont procédé les participants a fait apparaître de profondes disparités entre les partenaires euro-méditerranéens.

En particulier il a été noté dans plusieurs pays une **absence de synergie entre les dispositifs** destinés à la **régulation de la télévision** et ceux destinés à la **promotion du cinéma et des œuvres audiovisuelles**.

Or il apparaît nécessaire que les chaînes de télévision en pleine expansion contribuent à la production de contenus audiovisuels dans les pays où elles diffusent leurs programmes.

L'existence d'un **cadre juridique d'encouragement à la production et à la diffusion** d'œuvres audiovisuelles permettrait à chaque pays de disposer de la base nécessaire au développement des échanges et de la circulation d'œuvres entre les pays du Partenariat.

En réponse à l'une des questions posées -comment le Partenariat peut-il contribuer à la réalisation de cette base?- plusieurs pistes ont été évoquées :

- sensibilisation des autorités nationales au fait qu'un Partenariat équilibré passe par la mise en place dans les pays de systèmes de soutien (télévision-cinéma);
- échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les pays et mise en relation des autorités chargées de la régulation de l'audiovisuel dans les pays du Partenariat et au niveau de l'Union européenne;
- mesures d'aides à la coproduction d'œuvres entre pays du Partenariat;
- mesures d'incitation fiscale à la production d'œuvres;
- recommandations pour les chaînes de diffuser les œuvres en provenance des pays du Partenariat ;

Le débat sur les questions de régulation s'est élargi aux questions d'éthique, de respect réciproque, de respect de la dignité humaine et aussi de traitement égal entre hommes et femmes.

Le débat sur la régulation a permis aussi de voir comment des systèmes réglementaires peuvent contribuer à la **sauvegarde du patrimoine cinématographique**. A cet égard, il a été souhaité que les opérateurs du Sud puissent nouer des relations avec les réseaux européens des cinémathèques qui développent leur coopération.

L'atelier s'est enfin penché sur la **question de la diversité culturelle**.

Il a été souligné avec force que l'existence et le développement de mécanismes réglementaires et financiers de soutien à l'audiovisuel ne devaient pas être remis en cause par l'application à ce secteur des disciplines du GATS dans le cadre de l'OMC.

Les gouvernements du Partenariat doivent conserver la capacité de développer les instruments qu'ils estiment nécessaires pour l'accompagnement de leur culture, pour la création, la production et la diffusion d'œuvres audiovisuelles.

Il a été noté que cette position est celle d'une très grande majorité des Etats membres de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Enfin, il a été souhaité que, dans le cadre du Partenariat, les pays participants et l'Union européenne puissent contribuer à la réflexion lancée notamment par le Conseil sur **la mise sur pied d'un instrument international** permettant le respect et la promotion de la diversité culturelle, afin que la mondialisation n'aboutisse ni à une banalisation des cultures, ni à la domination de certaines cultures sur les autres.

Le dernier message des participants de l'atelier n°1 à cette conférence et au Sommet de Marseille est qu'en raison de sa nature spécifique, du rôle essentiel qu'il joue dans le dialogue culturel, la diffusion et l'acquisition des connaissances, **l'audiovisuel devait se voir attribuer une place de choix et un rôle moteur au sein du Partenariat euro-méditerranéen**, qui doit être un Partenariat réel et concret.

CONCLUSIONS DE L'ATELIER N° 2

1. S'agissant du contexte général dans lequel peut s'inscrire le développement nécessaire du Partenariat audiovisuel euro-méditerranéen, l'atelier n° 2 a d'abord tenu à mettre en lumière deux risques majeurs, d'ailleurs liés, et une perspective positive qui pourrait être décisive :

- **La progression constante de l'idéologie et de la problématique du tout libéral**, laissant au seul marché la responsabilité de l'évolution d'un secteur qui nécessite pourtant, en raison de ses enjeux culturels et identitaires comme de ses spécificités économiques, régulation et soutien de la part des Etats.
- **La concentration accélérée de l'industrie de l'image et de la communication** éliminant progressivement producteurs, distributeurs indépendants et ce qu'ils représentent de potentialité de création et de pluralisme.

En revanche, le **développement des techniques numériques, de la diffusion sur Internet** créent des ouvertures nouvelles décisives qui doivent être saisies par les professionnels et les

responsables institutionnels du Partenariat euroméditerranéen, pour contrer les tendances précédentes.

2. Au-delà d'un constat globalement inquiétant sur la situation des cinématographies et de l'audiovisuel des partenaires méditerranéens, l'atelier a fait l'analyse de **l'absence de reconnaissance du métier et de la responsabilité du producteur et de l'entreprise indépendante de production et de distribution.**

La **revalorisation** de la situation juridique, professionnelle et économique du producteur est la clef de toute politique de développement d'un secteur audiovisuel viable et créatif.

3. Les caractéristiques de la production des oeuvres et programmes cinématographiques et télévisuels (risques élevés, amortissement de l'investissement sur la durée) appellent nécessairement des **procédures de financement spécifiques**, qui engagent la responsabilité des Etats sur le terrain de la réglementation, de la régulation et du financement.

Tous les pays européens ont mis en place des systèmes de financement spécifiques dont l'importance financière globale est croissante, y compris, voire surtout, dans les Etats qui défendent des thèses généralement libérales.

L'autre caractéristiques de l'évolution des systèmes de soutien européens est la diversification des mécanismes, fonds de soutien, subventions, avances remboursables, fonds de garantie des crédits bancaires, exonérations fiscales, fonds mixtes publics et privés etc...

Cette évolution devrait éclairer les décisions à prendre par les Etats méditerranéens du Sud pour construire ou moderniser leur politique audiovisuelle et leurs systèmes de soutien.

4. Les **conclusions** et **propositions** formulées par l'atelier se situent à différents niveaux :

- *Renforcement des associations et organisations professionnelles de réalisateurs, producteurs et distributeurs* pour contribuer à l'amélioration des politiques publiques nationales.
- Les organisations professionnelles européennes représentées à Rabat se sont déclarées prêtes à apporter leur soutien et leur savoir-faire à leurs Partenaires méditerranéens du Sud.
- *Développement du Partenariat Sud-Sud* pour favoriser la circulation des productions (levée des obstacles fiscaux, douaniers et autres), organiser des coproductions, mettre en place des actions communes en terme d'information, de formation, de distribution et de promotion. Ces partenariats peuvent nécessiter des accords intergouvernementaux, ils doivent aussi sans attendre, être mis en œuvre, chaque fois que cela est possible directement par les professionnels.
- De la même manière, *des partenariats bilatéraux ou plurilatéraux Nord-Sud* doivent être développés dans de nombreux domaines notamment la coproduction, la diffusion réciproque des œuvres et la formation, entre professionnels comme entre gouvernements, sans entrer en concurrence avec le projet central de partenariat multilatéral euro-méditerranéen.
- L'atelier a enregistré positivement la mise en œuvre des premiers programmes EUROMED Audiovisuel. Il demande que soit mise en place une *procédure de suivi* assurant la plus grande transparence sur leur évolution et leur impact. *Des compléments et des améliorations* devront pouvoir être apportés avec rapidité à leur réalisation.

- *Les actions doivent et peuvent, en tout état de cause, être développées dans leurs domaines complémentaires* : la promotion des programmes des œuvres, la formation notamment pour l'écriture des scénarii et les métiers de la production, de la distribution et de l'exploitation.

Les programmes **MEDIA 2 (et MEDIA +)** concernés se sont déclarés prêts à apporter leur concours à ce processus.

- Enfin, *il est essentiel que la question d'un soutien plus global à la production* soit intégrée dans le prochain appel d'offre EUROMED Audiovisuel.
- L'atelier appuie la proposition de la Commission européenne d'ouvrir plus largement les programmes MEDIA + aux pays extérieurs à l'Union.
- L'atelier souhaite une présence plus forte des images du Sud sur les écrans du Nord, et propose la relance des *accords de coproduction bilatéraux ou multilatéraux* entre les pays de l'ensemble euro-méditerranéen et l'ouverture significative d'EURIMAGES aux coproductions avec les pays méditerranéens du Sud.

Rapport sur les travaux de l'atelier 3

La mutation numérique des médias : un risque de nouveaux décalage ou une opportunité pour l'interpénétration des industries et des images.

Cet atelier s'est penché sur le passage des médias au numérique, les nouveaux risques et perspectives de croissance dans le secteur audiovisuel.

Tout au long de la journée, les professionnels présents ont examiné trois domaines principaux:

- **Les différents coûts du passage au numérique**
- **Les nouveaux modes de consommation des contenus audiovisuels**
- **Le potentiel des nouveaux services**

Les initiatives actuelles

Les participants ont estimé que les initiatives actuelles visant à soutenir la transformation numérique des médias devraient être encouragées et multipliées et que les réseaux professionnels existants devraient être renforcés, pour identifier les points forts et les points faibles sur le plan technique et encourager la participation d'acteurs-clé dans les futurs projets Euromed.

Les besoins non couverts

DEVELOPPEMENT DES CONTENUS LOCAUX:

En tenant compte de la disponibilité d'outils de production numériques peu coûteux, l'atelier a exprimé le souhait que soit encouragé le développement de productions locales satisfaisant les

besoins culturels spécifiques des consommateurs dans les différents pays du partenariat euro-méditerranéen tant en termes de production nouvelle qu'en termes de redéfinition des contenus existants.

Encourager l'introduction de technologies facilitant la création de contenus en arabe, cyrillique et latin, en vue d'une distribution paneuropéenne.

Explorer la manière dont les nouveaux médias peuvent aider à rapprocher des cultures aujourd'hui dispersées du fait des migrations entre pays de la zone Euromed afin de promouvoir une meilleure compréhension entre différentes cultures.

FORMATION:

Encourager les initiatives dans le domaine de l'éducation et de la formation à distance, et notamment le libre échange des informations et des professionnels qualifiés par delà les frontières des pays Euromed, afin d'améliorer et d'harmoniser le niveau de professionnalisme dans les nouveaux médias.

Organiser des cours de formation réguliers et ciblés afin de gérer dans de bonnes conditions économiques la transition entre les compétences traditionnelles et celles requises par les nouvelles technologies numériques. Répondre aux demandes et exigences de l'industrie des nouveaux médias, à la fois pour les nouveaux diplômés et, sous la forme de formations de mise à jour, pour les professionnels de l'audiovisuel, dans le cadre de centres d'excellence numérique dans la zone Euromed.

STANDARDS:

Dans la perspective des décisions imminentes sur le cinéma numérique du comité DC28 du SMPTE, l'atelier recommande d'appuyer la participation de professionnels d'Euromed à la réunion mensuelle du comité de normalisation en Californie, afin de veiller à ce que les exigences culturelles et techniques spécifiques de la région Euromed soient prises en compte dans les normes définitives sur le cinéma numérique.

Encourager l'adoption de normes interopérables et ouvertes pour les échanges de nouveaux médias dans le groupe Euromed. En particulier, fixer des normes communes pour le sous-titrage, l'audio multilingue et les métadonnées.

Encourager les professionnels Euromed à constituer des groupes de consultation et à assurer le plus grand échange possible d'informations sur leurs marchés respectifs.

Perspectives futures et recommandations

Développer des mécanismes permettant de faciliter la connaissance des pays participant au partenariat Euromed, de respecter la diversité culturelle, la diversité du marché actuel et des nouveaux marchés générés par les nouveaux médias, de développer des projets impliquant le plus grand nombre de partenaires.

Elaborer des projets structurés afin de créer, de collecter, et d'échanger des informations sur le contenu: ces initiatives concourraient à faire circuler des contenus originaux entre partenaires euro-méditerranéens et à favoriser la mise en réseau de ce dernier.